

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 octobre 2017**

OBJET

**07 – CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – RENOUVELLEMENT  
DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN – ANNEXE 04**

N° 2017-10-07  
NOMENCLATURE : 1.3.2

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le **vingt-deux septembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, , Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 4**

Chantal PERRUCHET, donne pouvoir à Catherine CADOU  
Lionel BROSSAULT, donne pouvoir à Aurora ROOKE  
Michel RINCE, donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29  
présents..... 25  
ayant un pouvoir... 04  
votants..... 29

**Délibération**

**Rapporteur : Frédéric CHAPEAU**

Vu le codé général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2014 et du Conseil municipal en date du 29 septembre 2014 portant création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 21 octobre 2015 et du Conseil municipal en date du 25 janvier 2016 portant modifications de la convention de service commun Conseil en Energie partagé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 mai 2017 portant modifications de la convention de service commun Conseil en Energie Partagé ;

Considérant qu'afin de mettre en place le Conseil en Energie Partagé, les Communes et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ont souhaité créer un service commun permettant de partager une expertise dans le domaine de l'énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne ;

Considérant qu'en 2015, il y a eu modification de la convention de service commun initiale du fait de l'intégration de la Communauté de communes et d'une commune supplémentaire dans le dispositif, ainsi que le passage à temps plein de l'agent ;

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20171002-2017-10-  
07-DE  
Date de réception préfecture :

Considérant qu'après 3 ans de service, deux nouvelles collectivités souhaitent adhérer au Conseil en Energie Partagé, il y a de nouveau lieu de modifier la convention de service commun du fait de nouveaux changements à intervenir sur la répartition des temps d'intervention de l'agent et des collectivités membres ;

Considérant la présentation faite en Commission aménagement le 20 septembre 2017 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :**

- D'APPROUVER la participation de la commune de Treillières au service commun « Conseil en Energie Partagé » ;
- D'APPROUVER les termes de la convention relative à ce service et D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- DE PROPOSER M. CHAPEAU et Mme PERRAUD en tant qu'élu et agent référents du Conseil en Energie Partagé.

Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20171002-2017-10-  
07-DE  
Date de réception préfecture :